

Discours de François Villeroy de Galhau : « Le défi d'une gouvernance économique efficace à l'échelle européenne pour contribuer à une communauté internationale prospère »

Lors du « Forum des marchés émergents » qui se tenait à Paris le 11 avril, François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France s'est prononcé pour la création d'un poste de ministre des Finances de la zone euro. Même si de fortes réticences existent au sein des gouvernements en ce qui concerne le « partage des ressources budgétaires et de la souveraineté », le Gouverneur de la Banque de France souhaite « faire valoir des arguments économiques pour promouvoir une gouvernance de la zone euro plus solide ». Pour François Villeroy de Galhau « L'absence de coordination a un vrai coût économique ». Ainsi « Pour faire avancer le débat, il faut opérer trois choix fondamentaux : Premièrement, progresser en parallèle sur les réformes nationales et la coordination européenne. (...) Deuxièmement, nous devons reconnaître que les « institutions avec mandat » sont plus efficaces que les « règles sans institutions ». Pour renforcer la cohérence et la coordination des politiques économiques, (...) nous avons besoin de règles plus simples. Mais elles doivent être complétées par des institutions fortes dotées de pouvoirs discrétionnaires. (...) Troisièmement, il y a place pour un niveau intermédiaire d'intégration (...). Je l'appellerai « pleine coordination des politiques économiques nationales », le chaînon actuellement manquant entre intégration complète, du type de celle de la politique monétaire, et la surveillance fondée sur des règles ». Les missions principales d'un ministre des Finances pourraient être au nombre de quatre. 1/ Il serait chargé « de la préparation d'une stratégie collective à l'échelle de la zone euro ». 2/ Il serait « responsable de la surveillance de la mise en œuvre de la stratégie collective ». 3/ Il serait également responsable « de la mise en œuvre de la gestion de crise centralisée ». 4/ « Enfin, au fur et à mesure de l'intégration, le ministre pourrait se voir confier la gestion du fonds de convergence de la zone euro, évoluant vers un budget de l'euro ». Selon François Villeroy de Galhau « Pour la zone euro, pour ses citoyens, 2016-17 est le moment décisif pour agir. »

[Cliquez ici pour accéder au discours de François Villeroy de Galhau](#)

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

BCE : Réunion du Conseil des gouverneurs du 21 avril 2016

À l'issue de la réunion du 21 avril 2016 du Conseil des gouverneurs, Mario Draghi a déclaré : « Au terme de notre examen régulier de la situation économique et monétaire, nous avons décidé de laisser les taux d'intérêt directeurs de la BCE inchangés. Selon nous, les taux directeurs devraient rester à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas sur une période prolongée, et bien au-delà de l'horizon fixé pour nos achats nets d'actifs. En ce qui concerne les mesures non conventionnelles de politique monétaire, nous avons commencé, comme décidé le 10 mars 2016, à porter à 80 milliards d'euros, contre 60 milliards d'euros précédemment, nos achats mensuels effectués dans le cadre du programme d'achats d'actifs ». Il a également déclaré « (...) en juin, nous réaliserons la première opération de notre nouvelle série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO II) et nous effectuerons nos premiers achats dans le cadre du programme d'achats de titres du secteur des entreprises (corporate sector purchase programme, CSPP). (...) À la suite de la vaste série de décisions que nous avons prises début mars, les conditions de financement globales se sont améliorées dans la zone euro. Les répercussions des mesures de relance monétaire sur les entreprises et les ménages, notamment à travers le système bancaire, se renforcent. Toutefois, les incertitudes au niveau mondial persistent. Pour la période à venir, il est essentiel de conserver une orientation accommodante appropriée de la politique monétaire aussi longtemps que nécessaire pour soutenir la dynamique de la reprise économique en cours dans la zone euro et accélérer le retour de l'inflation vers des niveaux inférieurs à, mais proches de 2 %. Le Conseil des gouverneurs continuera de suivre attentivement l'évolution des perspectives en matière de stabilité des prix et agira, le cas échéant, en utilisant tous les instruments à sa disposition dans le cadre de son mandat pour atteindre son objectif. Dans le contexte actuel, il est crucial de veiller à ce que l'environnement de très faible inflation ne se traduise pas par des effets de second tour sur les processus de fixation des prix et des salaires ».

[Cliquez ici pour télécharger la déclaration](#)

Union européenne

Chômage

Dans la zone euro (ZE19), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 10,3 % en février 2016, en baisse par rapport au taux de 10,4 % enregistré en janvier 2016 et à celui de 11,2 % de février 2015. Il s'agit du taux le plus faible enregistré dans la zone euro depuis août 2011. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 8,9 % en février 2016, stable par rapport à janvier 2016, et en baisse par rapport au taux de 9,7 % de février 2015. Il s'agit du taux le plus faible dans l'UE28 depuis mai 2009. Eurostat estime qu'en février 2016, 21,651 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 16,634 millions dans la zone euro. Par rapport à janvier 2016, le nombre de chômeurs a diminué de 59 000 dans l'UE28 et de 39 000 dans la zone euro. Comparé à février 2015, le chômage a baissé de 1,971 million de personnes dans l'UE28 et de 1,303 million dans la zone euro.

Publications au Journal officiel

Ordonnance n° 2016-415 du 7 avril 2016 relative à l'économie sociale et solidaire dans le département de Mayotte

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032372213&categorieLien=id>

Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032295952&categorieLien=id>

ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

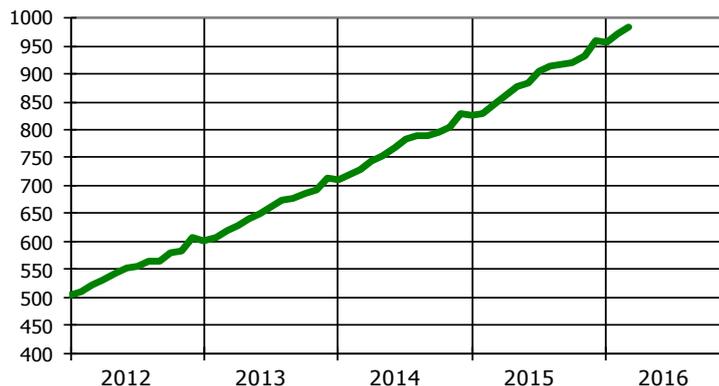
Les émissions nettes cumulées de billets

En mars 2016, les émissions nettes cumulées de billets ont augmenté de 13,6 millions d'euros, après une hausse de 13,3 millions le mois précédent. Elles s'établissent à 983,6 millions d'euros, soit une progression annuelle de 16,2 %.

Le nombre de billets émis en mars est constitué à 69,3 % par la coupure de 50 € (qui représente 63,5 % de la valeur globale de l'émission nette de billets).

La hausse de l'émission nette ayant été plus marquée en nombre qu'en valeur, la valeur moyenne du « billet circulant » dans l'île s'est donc dépréciée de 2 centimes pour s'établir à 54,60 € au 31 mars 2016.

Émissions nettes cumulées de billets (en millions d'euros)



Source : IEDOM

BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

Mise en place d'un dispositif d'accompagnement pour la comptabilité des petites entreprises

Afin d'accompagner les entreprises mahoraises dans la transition fiscale que traverse le Département, le Centre de gestion agréé de Mayotte (CGAM) a mis en place un dispositif d'aide afin de les initier à la tenue d'une comptabilité, leur faire connaître leurs obligations fiscales et sociales et les documents normalisés à fournir aux organismes compétents. Le dispositif permet également d'assurer un suivi régulier dans le but de vérifier la bonne mise en pratique des enseignements prodigués. Il s'adresse à tous les secteurs d'activité mais se limite aux entreprises individuelles ne dépassant pas le seuil du régime fiscal de la micro-entreprise (81 200 € pour les exploitants et 32 900 € pour les prestataires de services). Le coût du dispositif s'élève à 400 € annuel la première année, la moitié à la charge de l'entreprise, le reste financé par une aide de l'État. Si 80,0 % des entreprises mahoraises sont des petites entreprises, le CGAM porte l'ambition d'accompagner 500 petites entreprises. Actuellement, 165 entreprises sont accompagnées sur les 200 ayant déposé un dossier au CGAM.

Un nouveau Bouclier qualité-prix (BQP)

Les négociations entre le Préfet et les représentants de la grande distribution ont permis de conclure sur la signature d'un accord mettant en place une nouvelle liste de produits pour le BQP. Composée de 78 produits, cette nouvelle liste s'élève à un prix global de 214,0 €, soit 1€ de moins que le BQP 2015. Le « Panier santé » a également été maintenu et contient 22 produits, son objectif étant toujours de permettre aux consommateurs de bénéficier d'une alimentation diversifiée. Le concours de l'Agence régionale de la santé (ARS) a été sollicité pour définir ce « Panier santé » qui met en avant les produits nutritionnellement équilibrés.

Journée d'information sur les aides à l'emploi

Pôle emploi a organisé une journée d'information dédiée aux professionnels afin de préciser les différents dispositifs d'aide à l'embauche disponibles à Mayotte. Il a principalement été question de la présentation des contrats aidés, comme le CUI ou le CIE, pour lesquels une aide est apportée à l'entreprise afin qu'elle puisse recruter et accompagner des jeunes vers l'emploi. La démarche de Pôle emploi consistait surtout à créer des synergies entre leur mission d'accompagnement aux demandeurs d'emploi et les possibilités offertes aux entreprises pour créer de l'emploi.

Installation de 2 nouvelles institutions pour l'insertion et l'emploi

Dans le courant du mois de mars, deux nouvelles institutions pour l'insertion et l'emploi ont été installées à Mayotte. Il s'agit de la Commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CDEI) et du Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE). La CDEI, présidée par le Préfet, poursuit l'objectif de mettre en œuvre les orientations de la politique publique de l'emploi et de l'insertion professionnelle ainsi que toutes les décisions du gouvernement en cette matière. Le CDIAE, également présidé par le Préfet, est quant à lui une instance de pilotage et de consultation en matière d'intervention publique dans le domaine de l'insertion par l'activité économique.

Évolution du régime d'indemnisation

En réunion le 24 mars à Paris, les partenaires sociaux ont signé une convention relative à l'indemnisation du chômage à Mayotte ainsi que ses accords d'application. Ces textes, signés par l'ensemble des organisations patronales et syndicales, entreront en vigueur à

compter du 1^{er} mai 2016 pour une durée de 3 ans. La convention a pour but principal de rapprocher les règles d'indemnisation spécifiques à Mayotte au régime général applicable dans les autres départements, avec un alignement progressif d'ici 2026. Les changements apportés dans l'accord devraient entraîner une meilleure couverture des chômeurs à Mayotte. À compter de mai 2016, 1 000 personnes supplémentaires pourraient bénéficier des allocations et la durée minimale d'affiliation est réduite de 9 à 6 mois. La durée maximale d'indemnisation est désormais calculée selon le principe du régime général : « 1 jour d'affiliation donne droit à 1 jour indemnisé ». Le texte vise également l'équilibre financier de l'assurance chômage à Mayotte. Les contributions devraient ainsi progresser en parallèle des dépenses d'allocations.

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE			Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Prix (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006	févr.-16	117,8	-0,4%	0,3%
Chômage (source : Pôle Emploi)	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A	déc.-15	11 547	0,1%	12,9%
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles déc.-15	47 149	22,9%	32,7%
	(hors hydrocarbures)	cumulées déc.-15	496 069	-	5,5%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles déc.-15	466	-29,5%	27,3%
		cumulées déc.-15	8 107	-	12,0%
	Taux de couverture	mensuel cumulé déc.-15 déc.-15	0,99% 1,63%	-0,73 pt -0,07 pt	-0,04 pt 0,10 pt

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :			Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Trafic aéroportuaire (Source : Aéroport de Mayotte)	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels cumulés déc.-15 déc.-15	708 5 579	60,9% -	15,3% -0,4%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels cumulés déc.-15 déc.-15	29 374 303 197	60,0% -	-0,7% 0,7%
	Fret et envois postaux (en tonnes)	mensuels cumulés déc.-15 déc.-15	23,2 318,3	-7,4% -	18,5% -7,1%
	(départs)				
BTP (Source : Douanes)	Importations de ciment ⁽²⁾ (en tonnes)	mensuelles cumulées déc.-15 déc.-15	16 383 99 012	775,8% -	848,5% 29,2%
	Nombre d'abonnés (cumul)	déc.-15	41 832	0,3%	2,8%
Electricité (Source : EDM)	Consommation ⁽³⁾ (en Mwh)	cumulée déc.-15	288 942	-	5,6%
	Consommation (en milliers de litres)	mensuelle cumulée déc.-15 déc.-15	12 086 129 059	7,2% -	5,2% 5,8%
Automobile (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs	mensuelles cumulées déc.-15 déc.-15	304 2 742	57,5% -	33,9% 4,7%
	Immatriculations de véhicules d'occasion	mensuels cumulés déc.-15 déc.-15	484 6 381	11,3% -	-42,7% -32,7%
Poissons d'élevage (Source : Douanes)	Exportations :				
	- en tonnes	mensuelles cumulées déc.-15 déc.-15	0,7 17,3	-20,0% -	-76,0% 19,4%
	- en milliers euros	mensuelles cumulées déc.-15 déc.-15	6,6 167,1	-20,7% -	-76,8% 11,4%

(1) : Toute entrée ou sortie de navire ou d'avion représente un mouvement

(2) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

(3) : Données consolidées à pas trimestriel depuis fin 2011. Les informations mensuelles ne sont plus disponibles.

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,00%	16/03/2016
Taux de la facilité de prêt marginal	0,25%	16/03/2016
Taux de la facilité de dépôt	-0,40%	16/03/2016

Taux d'intérêt légal 1er semestre 2016 - JORF du 27/12/2015

Créances de personnes physiques (Hors besoins professionnels) :	Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/16)				
	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
	0,75%	0,75%	1,25%	1,50%	0,50%
Autres cas :	1,01%			* hors prime d'Etat	

Taux d'intérêt fin de mois - EONIA

Taux d'intérêt fin de mois - EONIA				Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR			
Décembre	Janvier	Février	Mars	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
-0,1270%	-0,2280%	-0,2270%	-0,3030%	-0,3340%	-0,2440%	-0,1320%	-0,0050%

Taux moyen mensuel des emprunts d'État à long terme (TME)

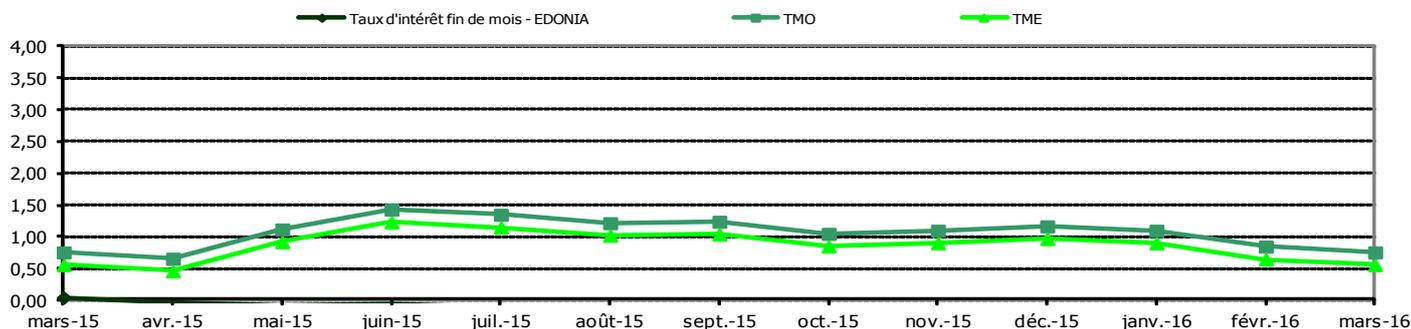
Taux moyen mensuel des emprunts d'État à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'État (TMO)			
Décembre	Janvier	Février	Mars	Décembre	Janvier	Février	Mars
0,97%	0,90%	0,65%	0,56%	1,17%	1,10%	0,85%	0,76%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1^{er} avril 2016)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	4,05%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,17%
Prêts à taux variable	3,55%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	2,92%
Prêts-relais	4,25%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,33%
Autres prêts		Découverts en compte	13,37%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,05%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,73%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	13,20%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	7,63%	Découverts en compte	13,37%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

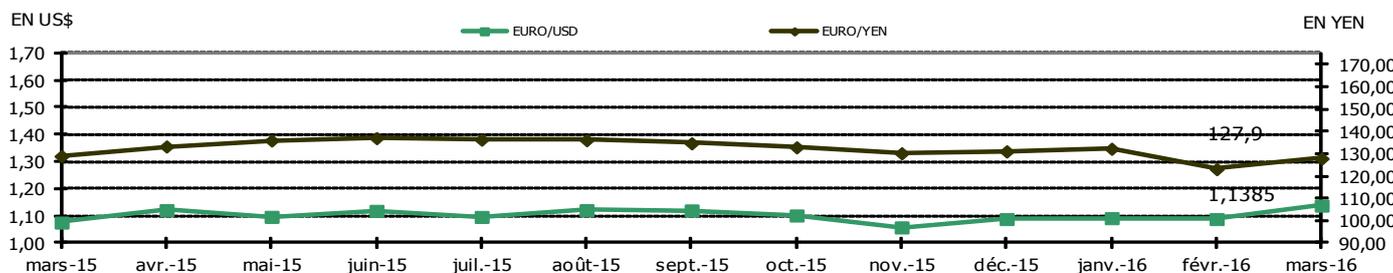
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (États-Unis)	1,1385	EURO/ZAR (Afrique du Sud)	16,7866	EURO/SRD (Surinam)	5,8115
EURO/JPY (Japon)	127,9000	EURO/BWP (Botswana)	12,3362	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,04
EURO/CAD (Canada)	1,4738	EURO/SCR (Seychelles)	15,3407	EURO/DOP (Rép. Dom.)	52,1029
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7915	EURO/MUR (Maurice)	40,0914	EURO/BBD (La Barbade)	2,2759
EURO/SGD (Singapour)	1,5304	EURO/BRL (Brésil)	4,1174	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	7,5099
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,8282	EURO/VEF (Vénézuéla)	11,3657	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3654,0947	EURO/XCD (Dominique)	3,0726	EURO/FC (Comores)	491,96775

Évolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : Hervé GONSARD - Responsable de la rédaction : Yves MAYET

Éditeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 - 97 600 Mamoudzou

Achevé d'imprimer le 26 avril 2016 - Dépôt légal : avril 2016 - ISSN 1240 - 280X